



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.29/1
5 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base
Réunion d'experts sur les services de distribution
Genève, 16-18 novembre 2005
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les services de distribution.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure ci-dessus dans la section I. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.29/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Les services de distribution

3. À sa neuvième session, en mars 2005, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a décidé de convoquer une réunion d'experts sur les services de distribution. Les experts examineront le rôle que ces services jouent dans le développement et le commerce, notamment dans les négociations en cours sur l'AGCS. Ils aideront à mieux comprendre les questions de concurrence dans ce domaine et contribueront aussi à faire avancer le débat sur l'élargissement de l'accès aux marchés pour les fournisseurs de marchandises et de services des pays en développement et notamment des pays les moins avancés.

4. Les débats permettront aux États membres de la CNUCED de mieux comprendre le rôle des services de distribution dans la croissance économique, le commerce et le renforcement des capacités d'offre des pays en développement. Ils porteront sur les orientations possibles et sur les réglementations y relatives qui optimisent la contribution de ces services à la croissance, au commerce et au développement. Les experts examineront ainsi les tendances actuelles des marchés et de la réglementation, ainsi que les nouvelles réalités du commerce international des services de distribution, et évalueront la contribution de ces services à la réalisation des objectifs nationaux de développement dans le domaine considéré. Les exposés présentés par des experts, des représentants du secteur privé ou du secteur public, notamment d'associations professionnelles, des universitaires, des représentants d'organismes de réglementation et des négociateurs commerciaux permettront de mieux comprendre les orientations que peuvent adopter les pays en développement pour accroître leur développement et leurs échanges, d'améliorer l'accès aux marchés pour les services de distribution de ces pays et de fournir des éléments pour l'application de l'article IV de l'AGCS sur l'amélioration de l'accès des pays en développement aux circuits de distribution.

5. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique, en vue de faciliter les discussions. En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le sujet à l'examen, qui seront distribuées à la Réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.29/2 Les services de distribution.

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

6. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la Réunion. Ces documents, dans lesquels les experts feront part de leur expérience, devraient être envoyés avant la Réunion. Ils seront distribués en séance sous la forme et dans la langue dans lesquels ils auront été reçus. Ils pourront traiter des questions suivantes:

- Quel est le rôle des services de distribution (commerce de détail et de gros) dans la promotion de l'efficacité au niveau national et des capacités d'offre de services des pays en développement? Quels sont les moyens de renforcer les capacités d'offre au niveau national dans ce domaine?
- Quel est le rôle des politiques publiques dans les services de distribution?
- Quel est l'impact des nouvelles technologies, en particulier du commerce électronique, sur l'élargissement des débouchés commerciaux des distributeurs et la promotion d'un cadre concurrentiel? Quelles sont les conditions à remplir pour que les autres secteurs optimisent les avantages tirés des nouvelles technologies?
- Comment des pays en développement ont-ils réussi à intégrer leurs propres produits et intrants dans des circuits mondiaux de distribution et sous quelles conditions? Comment les services de distribution facilitent-ils le commerce international, notamment l'exportation de biens et services produits localement?
- Quelles sont les conditions à remplir pour que les pays en développement soient capables de développer des capacités d'offre de services de distribution sur les marchés internationaux?
- Quels sont les principaux obstacles à l'accès aux marchés et au traitement national que les pays en développement désireux de fournir des services de distribution à l'étranger rencontrent?
- Quels sont les problèmes liés à la concurrence qui peuvent influencer sur le commerce des services de distribution dans les pays en développement?
- Quels sont les problèmes que rencontrent les pays en développement dans les procédures de délivrance de licences et les procédures administratives relatives aux services de distribution, surtout sur les marchés d'exportation, et qui pourraient être traités dans le cadre des travaux sur la réglementation intérieure relevant de l'AGCS?
- Quelles sont les questions intéressant les pays en développement qui devraient peut-être figurer dans les négociations visant l'application de l'article IV de l'AGCS sur la participation croissante de ces pays aux circuits de distribution?

Les experts sont invités à envoyer leur communication avant le 21 octobre 2005 à M^{me} Jolita Butkeviciene, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopieur: +41 22 907 00 44, courriel: jolita@unctad.org.